

Ligue de Football des Pays de la Loire

# Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2022







## **Ligue de Football des Pays de la Loire**

172 boulevard des Pas Enchantés  
B.P. 63507  
44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX  
Téléphone : 02 40 80 70 77  
Télécopie : 02 40 80 71 29  
Messagerie : [contact@lfpl.fff.fr](mailto:contact@lfpl.fff.fr)

## Ligue de Football des Pays de la Loire

### Sommaire

Bilan Actif	- page 6
Bilan Passif	- page 7
Compte de Résultat	- page 10
Annexe	- page 13
Compte de Résultat—ancienne présentation	- page 18
Tableau des Immobilisations	- page 20
Tableau des Amortissements	- page 21
Etat des Provisions	- page 22
Etat des Charges et Produits Constatés d’avance	- Page 23
Etat des Immobilisations Financières	- page 24
Etat des Prêts	- page 25
Variation des fonds propres	- page 26
Etat des Emprunts	- page 27
Budget Prévisionnel	- page 29

**Bilan**

## Bilan Actif

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	EXERCICE AU 30/06/22			EXERCICE AU 30/06/21
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
Logiciels	34 390	32 635	1 756	799
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains*	905 245		905 245	150 500
Siège social	5 575 287	4 427 216	1 148 071	2 075 159
Agencements Installations - matériels	1 490 492	1 208 089	282 402	313 849
Matériel de transport	385 901	377 446	8 456	27 150
Matériel de bureau et informatique	306 840	242 865	63 976	39 139
Mobilier de bureau	237 590	224 701	12 889	24 895
Immobilisations en cours	58 677		58 677	0
<b>Immobilisations financières :</b>				
Prêts FES	1 000		1 000	13 330
Autres immobilisations financières	4 278		4 278	2 778
SOUS TOTAL	8 999 701	6 512 951	2 486 749	2 647 600
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Marchandises	0		0	0
<b>Créances :</b>				
Clubs	47 588	0	47 588	85 877
Clients CRT + Ligue	361 434	0	361 434	11 983
Compte courant FFF	317 170		317 170	220 989
Autres créances	57 489		57 489	28 507
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	203 021	0	203 021	200 000
<b>Disponibilités</b>				
Chèques à encaisser	564		564	3 282
Banques	1 790 700		1 790 700	1 440 572
Intérêts à recevoir	2 132		2 132	652
Caisses	5 914		5 914	3 692
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	11 152		11 152	15 493
Produits à recevoir	0		0	0
SOUS TOTAL	2 797 164	0	2 797 164	2 011 048
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 796 865</b>	<b>6 512 951</b>	<b>5 283 914</b>	<b>4 658 648</b>

\*Le mali de fusion sur le terrain du CRT pour 755 K€ était présenté sur la ligne Siège social du bilan au 30/06/2021 suite à une erreur matérielle. Ce mali de fusion est correctement présenté sur la ligne Terrain au 30/06/2022.

## Bilan Passif

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	EXERCICE AU 30/06/22	EXERCICE AU 30/06/21
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans doit de reprise		
Fonds propres avec doit de reprise	2 164 005	2 164 005
Prime d'émission		
Autres réserves		
Report à nouveau	-78 595	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	370 492	-78 595
Subventions d'investissement	289 010	317 923
Provisions réglementées		
SOUS TOTAL	2 744 913	2 403 333
<b>FONDS PROPRES DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	30 400	30 485
Provisions pour charges	468 829	652 566
SOUS TOTAL	499 229	683 051
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	248 445	278 049
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 808	110 723
Dettes fournisseurs immobilisations	2 702	834
Dettes fiscales et sociales	615 365	613 965
Compte courant Fédération Française de Football	0	0
Compte courant District de Loire-Atlantique	63 739	41 388
Compte courant District Maine et Loire	107 377	94 755
Compte courant District Mayenne	42 756	56 608
Compte courant District Sarthe	33 378	12 651
Compte courant District Vendée	40 324	42 668
Clubs de ligue	26 650	16 536
Créditeurs divers	549 312	303 888
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	54 917	200
SOUS TOTAL	2 039 772	1 572 264
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 283 914	4 658 649



# Compte de Résultat

**Compte de Résultat**  
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	EXERCICE 01/07/21-30/06/22	EXERCICE 01/07/20-30/06/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	66 392	68 696
Ventes de biens et services		
- Vente de biens	3 810 290	3 569 539
<i>dont vente de dons en nature</i>		
- Vente de prestation de service	1 897 448	1 220 844
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics et subvention d'exploitation	466 089	286 791
- Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
- Contributions financières	1 488 691	1 473 939
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert charges	587 244	431 832
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 824 031	564 804
	<b>10 140 184</b>	<b>7 616 444</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	318 943	303 257
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	3 426 165	2 573 723
Aides financières	1 752 166	1 652 794
Impôts, taxes et versements assimilés	227 669	203 758
Salaires et traitements	1 974 634	1 622 986
Charges sociales	731 901	458 941
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	332 577	318 589
Dotations aux provisions	208 263	371 131
Autres charges	821 058	250 875
	<b>9 793 375</b>	<b>7 756 054</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	<b>346 809</b>	<b>-139 610</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 065	1 533
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>6 065</b>	<b>1 533</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	6 007	5 753
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	<b>6 007</b>	<b>5 753</b>
<b>RESULTAT FINANCIER :</b>	<b>58</b>	<b>-4 220</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :</b>	<b>346 867</b>	<b>-143 830</b>

**Compte de Résultat (suite)**  
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	EXERCICE 01/07/21-30/06/22	EXERCICE 01/07/20-30/06/21
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	74 766	78 962
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>74 766</b>	<b>78 962</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	51 141	13 727
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>51 141</b>	<b>13 727</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>	<b>23 625</b>	<b>65 235</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 221 015</b>	<b>7 696 939</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 850 522</b>	<b>7 775 534</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>370 492</b>	<b>-78 595</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 511 822	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 511 822	

# Annexe

**ANNEXE****Période du 01/07/2021 au 30/06/2022**

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2021 au 30 juin 2022.

En date des 23 et 24 septembre 2016, les assemblées générales de chacune des 2 Ligues ont décidé la fusion de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine par voie d'absorption de la seconde par la première. Le premier bilan de l'entité fusionnée était le 30 juin 2017.

La Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a remplacé les Ligues Atlantique et Maine. La fusion était imposée par la Fédération Française de Football dans le cadre de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement (Loi Notre).

**Description du modèle économique de l'entité**

La Ligue de Football des Pays de la Loire est une association déclarée, avec l'accord de la Fédération Française de Football (la « FFF »). Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, elle assure la gestion du football sur le territoire des Pays de la Loire.

Elle a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, sur le territoire ;
- de délivrer les titres régionaux et procéder aux sélections régionales ;
- de procéder à la délivrance des licences sur le territoire ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- de gérer le Centre Régional Technique avec prestation de restauration et d'hébergement ;
- d'organiser des stages vacances ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, les autres Ligues, les Districts, les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le territoire ;

La Ligue exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont elle fixe les modalités et les règlements.

La Ligue, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République française.

**Faits marquants de l'exercice**

La saison 2021-2022 a été marquée par la reprise après 2 saisons tronquées par la pandémie de Covid-19.

Durant l'exercice la Ligue a continué à percevoir quelques aides liées à la pandémie :

- Aide au paiement des cotisations à hauteur de 105 541 €
- Fonds de solidarité : 182 566 €

**Principes et méthodes comptables****1—Principes généraux**

Les comptes annuels étaient établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2020 et sont depuis l'exercice 2020-2021, établis conformément au nouveau règlement comptable ANC 2018-06 destiné aux associations, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Dans le cadre de l'évolution des normes comptables, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06), les composants des immobilisations décomposables doivent être amortis sur leur durée de vie.

Le texte demandait de procéder au reclassement des valeurs nettes comptables des bâtiments inscrits à l'actif au regard des nouvelles définitions et d'amortir ces dernières selon leur durée d'utilisation. Compte tenu de la valeur nette comptable non significative du bâtiment au 1er juillet 2006 de 5 730 €, aucun retraitement n'a été effectué.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Du fait du changement de méthode, il est présenté un premier compte de résultat (N vs N-1) selon le règlement ANC 2018-06, puis un second compte de résultat établi selon l'ancienne méthode (également N vs N-1), afin de permettre un comparatif entre les 2 exercices.

## 2—Méthodes d'évaluation

### 2a—Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une durée de 24 mois.

### 2b—Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le mali technique de fusion constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SCI du Centre Régional Technique a été comptabilisé pour 1 081 K€ au 30 juin 2008. Ce mali de fusion portait sur l'ensemble immobilier (construction et terrain) du Centre Régional Technique.

Conformément au règlement de l'ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 applicable depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le mali technique a été affecté aux actifs sous-jacents et suit les règles d'amortissement de cet actif sur lequel porte la plus-value.

Au 30 juin 2017, le mali technique de fusion a ainsi été affecté pour 755 K€ aux terrains et 326 K€ aux constructions, générant une charge d'amortissement de 30 K€ (portant sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs amortissables).

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

• Siège social	7 à 25 ans
• Agencements installations	4 à 7 ans
• Agencements aménagements	6 à 10 ans
• Matériel	4 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	7 à 10 ans

### 2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2d—Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2e—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### 2f—Produits constatés d'avance

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont toute ou partie de la réalisation court sur l'exercice suivant.

#### 2g—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour toute ou partie sur l'exercice suivant.

#### 2h—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

#### 2i—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

#### 2j—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

#### 2k— Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement. Leur reprise est constatée annuellement et s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement acquise ou crée qu'elles financent. Sur l'exercice, le montant de cette reprise s'élève à 59 812,59 €.

#### 2l—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, ou à des événements survenus et/ou en cours et/ou rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérents à l'activité.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets ou événements probables au regard de la politique définie par la Ligue de Football des Pays de la Loire

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au 30 juin 2022, l'engagement pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 316 267 €, dont 221 813 € ont été versés à un organisme extérieur pour la gestion de ces indemnités. Après prise en compte de ce fonds externalisé, l'engagement net comptabilisé en provisions ressort à 94 455 € à la clôture de l'exercice.

Comme évoqué en AG le 29 mai 2021, une aide exceptionnelle de 300 000 € avait été provisionnée, cette aide était notamment destinée à aider à la prise de licences. Cette aide a été versée comme suit :

- licence dirigeant « payant » : 242 343 €
- licence volontaire : 2 020 €
- licence futsal : 15 972 €
- licence loisirs : 23 356 €
- formation arbitre : 15 535 €
- aides ponctuelles aux clubs en difficulté : 1 508 €

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, en accord avec la décision de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011; la caisse d'intempéries de l'ex Ligue du Maine a été traitée de la même manière et ne sera plus abondée.

#### **Subventions et concours publics**

Les subventions ne sont comptabilisées qu'au moment de leur versement ou certitude de versement et non lors du vote de celles-ci, du fait de l'incertitude relative à l'exactitude du montant versé et aux délais significatifs de versement.

Les concours publics et subventions d'exploitation ont été octroyés pour la saison 2021-2022 par :

- ANS : 54 500€
- Conseil Régional des Pays de la Loire : 74 500 €
- Etat aides Covid : 288 107 €

#### **Rémunération globale des dirigeants**

Aucune rémunération n'est allouée aux dirigeants de la Ligue de Football des Pays de la Loire au 30/06/2022.

#### **Effectif**

L'effectif équivalent temps plein de la Ligue de Football au 30/06/2021 était de 46,25 personnes et au 30/06/2022 il est de 49,61.

#### **Cotisations**

Les cotisations sont reconnues lors de leur encaissement effectif.

#### **Comptabilisation des Contributions Volontaires**

La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la Ligue de Football des Pays de la Loire, le temps de présence en commissions des différents bénévoles de la Ligue a été relevé et valorisé à hauteur de 10,85 € par heure (valeur du SMIC au 01/05/2022), ce qui pour la saison 2021-2022 représente 139 338 heures soit 1 511 822 €.

# Compte de Résultat

## Ancienne présentation

## Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	EXERCICE 01/07/21-30/06/22	EXERCICE 01/07/20-30/06/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Licences et Changement de Club	3 810 290	3 569 245
Ventes	0	295
Amendes	321 175	76 547
Cotisations	66 392	68 696
Droit de stage	1 024 506	602 823
Recettes et Activité CRT	872 942	618 021
Publicité, Partenariat, divers	227 619	185 748
Loyers	36 912	31 200
Subventions	1 954 780	1 760 730
Recettes Coupe de France	44 616	25 272
Journée des Ligues	10 178	0
Droit d'engagement	85 282	0
Redevances & Recettes compétitions régionales	1 098 250	246 036
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	587 244	431 832
	10 140 184	7 616 444
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Licences et Changement de Club	549 893	515 572
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	492 581	395 443
Variation de stock	0	0
Publicité, cadeaux, frais divers	92 680	34 779
Achat Matériel et équipement	226 263	268 478
Electricité, gaz, eau	83 957	72 161
Fournitures Bureau et info	44 830	37 557
Sous-traitance, prestation de services et locations	263 371	166 817
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	188 818	166 759
Assurances et redevance	486 677	541 616
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	332 074	142 204
Mission, Réceptions, Hébergement	582 289	329 892
Affranchissement et téléphone	68 410	57 017
Frais de transport et déplacements	333 266	148 683
Frais d'arbitrage	821 058	250 875
Dons et Subvention	513 602	525 805
Redevances Districts et IRFF	1 238 563	1 126 989
Impôts, taxes et versements assimilés	227 669	203 758
Salaires et traitements	1 974 634	1 622 986
Charges sociales	731 901	458 941
Dotations aux amortissements sur immobilisations	332 577	318 589
Dotations aux provisions	208 263	371 131
	9 793 375	7 756 054
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	346 809	-139 610

## Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	EXERCICE 01/07/21-30/06/22	EXERCICE 01/07/20-30/06/21
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>Produits Financiers de participations</b>		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	6 065	1 533
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		
	6 065	1 533
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	6 007	5 753
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0	0
	6 007	5 753
<b>RESULTAT FINANCIER :</b>	58	-4 220
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :</b>	346 867	-143 830
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	74 766	78 962
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	74 766	78 962
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	51 141	13 727
Sur opérations en capital		0
	51 141	13 727
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>	23 625	65 235
Impôts sur les sociétés	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	10 221 015	7 696 939
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	9 850 522	7 775 534
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	370 492	-78 595

**Tableau des immobilisations**  
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Compte	Intitulé	Valeur Brute au 30/06	Acquisition de la saison	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
208000	Logiciels	53 736,02 €	5 212,66 €		24 558,30 €		34 390,38 €
208001	Logiciels CRT	3 808,55 €			3 808,55 €		- €
211000	Terrain 72	150 500,00 €					150 500,00 €
211701	Terrain CRT (mali de Fusion)	754 745,06 €					754 745,06 €
213000	Siège social	1 841 036,12 €					1 841 036,12 €
213001	Constructions CRT	2 875 926,46 €			3 887,45 €		2 872 039,01 €
213500	Agencements - Installations construct°	196 724,21 €			5 304,16 €		191 420,05 €
213800	Aménagement agencement	344 791,63 €					344 791,63 €
215400	Matériel	147 741,98 €	55 430,08 €		4 582,50 €		198 589,56 €
215401	Matériel CRT	262 292,35 €	3 815,00 €		38 565,89 €		227 541,46 €
218100	Agencements - Aménagement	210 513,25 €					210 513,25 €
218101	Agencements - Aménagement CRT	505 952,76 €	3 252,62 €		90 409,88 €		418 795,50 €
218121	Constructions agencement CRT	435 051,86 €					435 051,86 €
218200	Matériel transport	385 901,29 €					385 901,29 €
218300	Matériel bureau informatique	396 103,97 €	44 229,38 €		175 368,30 €		264 965,05 €
218301	Matériel bureau informatique CRT	34 399,78 €	12 183,14 €		4 707,70 €		41 875,22 €
218400	Mobilier bureau	143 689,51 €			35 263,27 €		108 426,24 €
218401	Mobilier bureau CRT	151 215,57 €			22 051,58 €		129 163,99 €
218701	Mail de Fusion	326 000,00 €					326 000,00 €
231301	Immobilisations en cours CRT	58 676,76 €					58 676,76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 278 807,13 €</b>	<b>124 122,88 €</b>	<b>- €</b>	<b>408 507,58 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 994 422,43 €</b>

Ligue  
CRT

**Tableau des amortissements**  
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

COMPTES	INTITULES	Cumul Amortissement au 30/06	Augmentations Amortissements	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
280800	Logiciels	52 937,12 €	4 255,70 €		24 558,30 €		32 634,52 €
280801	Logiciels CRT	3 808,55 €			3 808,55 €		- €
281300	Siège social	1 264 241,32 €	39 068,62 €				1 303 309,94 €
281301	Constructions CRT	2 532 650,22 €	57 779,07 €		3 887,45 €		2 586 541,84 €
281350	Agencements - Installations construct°	126 299,86 €	11 500,97 €		5 304,16 €		132 496,67 €
281380	Aménagement agencement	192 690,95 €	34 358,66 €				227 049,61 €
281540	Matériel	125 992,27 €	22 562,97 €		4 582,50 €		143 972,74 €
281541	Matériel CRT	238 335,03 €	8 969,34 €		38 565,89 €		208 738,48 €
281810	Agencements - Aménagement	168 244,28 €	5 061,97 €				173 306,25 €
281811	Agencements - Aménagement CRT	354 930,34 €	32 759,69 €		90 409,88 €		297 280,15 €
281812	Constructions agencement CRT	360 200,80 €	24 591,05 €				384 791,85 €
281820	Matériel transport	358 750,97 €	18 694,60 €				377 445,57 €
281830	Matériel bureau informatique	358 478,15 €	28 904,71 €		175 123,78 €		212 259,08 €
281831	Matériel bureau informatique CRT	32 886,23 €	2 427,14 €		4 707,70 €		30 605,67 €
281840	Mobilier bureau	129 547,12 €	6 851,68 €		35 263,27 €		101 135,53 €
281841	Mobilier bureau CRT	140 462,86 €	5 154,12 €		22 051,58 €		123 565,40 €
281871	Mali de Fusion	148 181,80 €	29 636,36 €				177 818,16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 588 637,87 €</b>	<b>332 576,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>408 263,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 512 951,46 €</b>
	Ligue						
	CRT						

## Etat des provisions

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Comptes	Intitulés	au 1er juillet	Dotation	Reprise	Au 30 juin
			681500 à 68665	781500 / 454000	
151800	Provision pour risques risque caisse d'intempéries	<b>30 485,34 €</b> 30 485,34 €		85,50 €	<b>30 399,84 €</b> 30 399,84 €
157200	Provision pour grosses réparation Travaux CRT Travaux Ligue	<b>170 000,00 €</b> 50 000,00 € 120 000,00 €			<b>170 000,00 €</b> 50 000,00 € 120 000,00 €
158000	Provision pour charges dotation IDR Aide aux club social Séminaire + Bureau des Bureaux	<b>482 566,00 €</b> 90 566,00 € 300 000,00 € 80 000,00 € 12 000,00 €	3 889,00 €  69 500,00 €	300 000,00 € 80 000,00 € 12 000,00 €	<b>298 828,80 €</b> 94 455,00 € - € 69 500,00 € - €
	Frais d'arbitrage 2022-2023 Concours Architectes Match Equipe de France Futsal DRAC	- €	40 000,00 € 48 000,00 € 3 000,00 € 43 873,80 €		40 000,00 € 48 000,00 € 3 000,00 € 43 873,80 €
	ss total	683 051,34 €	208 262,80 €	392 085,50 €	499 228,64 €

## Etat des Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Charges ou produits d'exploitation	- 43 764,88 €	
Charges ou produits financiers	0,00 €	
Charges ou produits exceptionnels		0,00 €

**Etat des immobilisations financières**  
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

COMPTES	INTITULES	DEBIT	CREDIT
<b>264000</b>	<b>Avances aux club</b>		
	A nouveau	13 330,00 €	
	Avances octroyes	0,00 €	
	Acompte sur avances	0,00 €	
	Remboursement échéances		12 330,00 €
	<i>Solde du compte</i>	<i>1 000,00 €</i>	
<b>275000</b>	<b>Cautionnement Versé Ligue</b>		
	Super U carte carburant	500,00 €	
	Total cartes carburant	3 702,00 €	
	<i>Solde du compte</i>	<i>4 202,00 €</i>	
<b>275001</b>	<b>Cautionnement Versé CRT</b>		
	caution CANAL + 76,22 €	76,22 €	
	<i>Solde du compte</i>	<i>76,22 €</i>	

## Etat des prêts

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

	Montant net au bilan	Échéances à moins	Échéances de un à	Echéances à plus de
Avances aux Clubs	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €

**Variation des Fonds Propres**  
Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Variation des Fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la Clôture
Fonds propres sans droit de reprise					0 €
Fonds propres avec droit de reprise	2 164 006 €				2 164 006 €
Ecart de réévaluation					0 €
Réserves					0 €
Report à nouveau			-78 595 €		-78 595 €
Exédent ou déficit de l'exercice	-78 595 €	78 595 €	370 492 €		370 492 €
<b>Situation nette</b>	<b>2 085 411 €</b>	<b>78 595 €</b>	<b>291 897 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 455 903 €</b>
Fonds propres consommables					0 €
Subventions d'investissement	317 922 €		30 900 €	59 813 €	289 010 €
Provisions réglementées					0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 403 333 €</b>	<b>78 595 €</b>	<b>322 797 €</b>	<b>59 813 €</b>	<b>2 744 913 €</b>

## Etat des emprunts

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Emprunts	Montant initial	Durée	Date début	Date fin	Capital restant Dû au 01/07/2021	Total Échéances Sai- son	en capital	En intérêts	Capital restant dû au 30/06/2022
Credit Agricole 72	450 000,00 €	15 ans	05/06/2015	05/05/2030	277 998,58 €	33 036,24 €	29 598,20 €	3 438,04 €	248 400,38 €

Capital restant dû au 30/06/2022	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Intérêts a payer au 30/06/2022
248 400,38 €	29 985,27 €	155 912,07 €	62 503,04 €	44,85 €

# Budget prévisionnel

**Budget prévisionnel**  
2022-2023

	<b>Réalisé au 30/06/2022</b>	<b>Budget Prévi 2022-2023</b>
<b>RECETTES</b>		
Licences et changement de clubs	3 810 290	4 162 000
Ventes	-	0
Amendes	321 175	300 000
Cotisations clubs et membres	66 392	64 000
Droit de stage + participation aux frais	1 024 506	1 112 000
Recettes et Activité CRT	872 942	909 900
Publicité, partenariat	227 619	212 500
Loyers CRT + Beach Soccer + District	36 912	66 200
Subventions	1 954 780	1 639 800
Recettes Coupe de France	44 616	44 000
Journée des Ligues	10 178	10 500
Droit d'engagement (championnat et coupes)	85 282	85 000
Redevances & Recettes compétitions	1 098 250	1 098 000
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	587 244	304 400
Produits financiers	6 065	6 000
Produits exceptionnels	74 766	63 000
	<b>10 221 015</b>	<b>10 077 300</b>
<b>DEPENSES</b>		
Restauration - Hôtellerie CRT	492 581	518 300
Variation de stock		-
Licences et changement de club	549 893	550 000
Publicité, cadeaux, divers	92 680	90 000
Achat Matériel et équipement	226 263	218 000
Electricité, gaz, eau	83 957	150 000
Fournitures Bureau et info	44 830	44 800
Sous-traitance, locations et prestation service	263 371	262 200
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	188 818	187 940
Assurances	486 677	508 750
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	332 074	325 800
Mission Réceptions	582 289	585 250
Affranchissement et téléphone	68 410	70 240
Frais de transport et déplacements	333 266	368 000
Frais d'arbitrage	821 058	900 000
Dons et Subvention	513 602	250 000
Redevances Districts et IRFF	1 238 563	1 233 020
Impôts, taxes et versements assimilés	227 669	230 000
Salaires et traitements	1 974 634	2 030 000
Charges sociales	731 901	825 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	332 577	325 000
Dotations aux provisions	208 263	25 000
Charges financières	6 007	5 000
Charges exceptionnelles	51 141	5 000
	<b>9 850 523</b>	<b>9 707 300</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>370 492</b>	<b>370 000</b>

